

*Date de dépôt : 5 juin 2018*

## **Rapport**

**de la commission des transports chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2017**

### **Rapport de M. Christo Ivanov**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des transports a étudié le projet de loi en question lors de sa séance du 29 mai 2018 sous la présidence de M. Philippe Morel. La commission des transports a été assistée par M. David Favre, directeur général des transports, DETA ; M. Guy Schrenzel, secrétaire général adjoint, DETA ; M. Alexandre Prina, directeur planification, DETA ; M. André Wagner, responsable du stationnement, DETA ; M<sup>me</sup> Laetitia Meichtry, responsable santé et sécurité, DETA.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M. Vincent Moret.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté aux travaux de la commission.

### **Présentation du PL 12338 par MM. de Raemy et Goumaz**

M. de Raemy annonce que la Fondation des parkings est un bel outil pour Genève. C'est une institution qui se porte bien. Cette dernière remplit trois missions. Premièrement, elle s'occupe de la gestion des parkings lui appartenant ainsi que de certains parkings de l'Etat.

Deuxièmement, elle a pour charge de construire de nouveaux parkings (le parking des Gazomètres a été terminé l'année dernière et les travaux du parking de Chêne-Bourg commenceront le 12 juin 2018). Finalement, la fondation s'occupe du service du stationnement. Ils s'occupent notamment de

contrôler tout le stationnement en ville de Genève. Ils ont fortement modernisé ce service durant ces trois dernières années, par exemple en proposant des paiements par carte de crédit et sur application mobile. Ils ont également apporté la « scan car », ce qui améliore l'efficacité du contrôle du stationnement. Leur volonté pour la prochaine législature est que toutes les communes de Genève les rejoignent pour contrôler le stationnement de sorte que le système soit pareil pour les utilisateurs sur tout le canton.

Il explique que la fondation est bénéficiaire. Les revenus proviennent des parkings, de la vente des macarons ainsi que de toutes les activités annexes comme les gestions de parkings privés.

M. Favre annonce que la Fondation des parkings ne fonctionne pas comme les TPG. Il s'agit d'un établissement public autonome plus petit. Le budget de cette fondation est adopté par arrêté du Conseil d'Etat, ce qui a déjà été le cas. Il y a en outre une répartition des tâches entre la commission des finances qui traite les états financiers et la commission des transports qui traite ce qui touche aux transports.

M. Goumaz indique que le chiffre d'affaires de la fondation est de CHF 44 millions pour des charges de l'ordre de CHF 33 millions. Les ressources démontrent une certaine stabilité depuis quelques années. Il faut souligner qu'ils ont décidé de créer un nouveau département : le département des systèmes d'information. En effet, en raison de la forte poussée des nouvelles technologies et de la numérisation, ils ont décidé de renforcer cela au sein de la fondation. Selon le programme d'investissements, ils planifient entre 2018 et 2030 la construction de près de 5'000 places de stationnement pour un total de CHF 218 millions.

Ils prévoient de construire et de mettre en exploitation deux vélostations dans le courant de l'année prochaine : une à Lancy Pont-Rouge et une à proximité du parking des Eaux-Vives. Il rappelle qu'ils ont inauguré le parking des Gazomètres cette année. Il s'agit d'un parking de compensation. La rénovation du parking David-Dufour est terminée. Ce dernier a été rénové durant ces deux dernières années.

Le parking CEVA de Chêne-Bourg sera disponible dans deux ans. En matière d'électromobilité, la fondation a anticipé ces développements et installé 134 bornes dans 18 parkings. Ils augmentent cette quantité au gré de la demande. Les recettes issues des macarons ont, pour la première fois depuis son introduction, diminué de 12,7% suite à l'introduction du nouveau règlement sur les macarons qui a pour but de limiter la distribution de macarons pour les ménages qui ont déjà une place de parking. Cette diminution contribue à abaisser la pression sur les places disponibles sur la voie publique.

Concernant le numérique et la dématérialisation, ils ont installé le paiement par téléphone. Cela représente près de 18% du paiement en surface. Les horodateurs ont été adaptés ; il est désormais possible de payer sans contact. Les données récoltées sont maintenant gérées dans une base de données centralisée, ce qui permet d'améliorer le contrôle et ce qui a permis d'introduire les scan cars en début d'année. Deux scan cars circulent dans Genève. Ils sont toujours dans une phase de mise en place et de réappropriation des modes opératoires. Il est également prévu d'utiliser les scan cars pour des relevés quant au stationnement. Ils ont lancé un projet de cartographie des places de stationnement. Cela permettra d'utiliser les données des scan cars pour améliorer la météo du stationnement à Genève.

Il annonce le lancement d'une application nommée Vélo-city et développée par la Fondation des parkings pour la gestion des abonnements et des achats pour les vélostations. Cette application couplée avec le SwissPass permettra l'accès aux vélostations à tous les utilisateurs.

Un commissaire (UDC) demande quelle est leur stratégie pour les places pour les motos. Il demande également quelques précisions sur le projet du parking des Alpes.

M. de Raemy indique qu'ils ont transformé certaines places pour les voitures en places pour les motos dans les parkings de la fondation. Ces places ne sont pas utilisées à 100% car, pour un motard, c'est une démarche compliquée de se parquer dans un parking en sous-sol et de payer son stationnement. Ce sujet concerne surtout les places en surface. Il y a des vellétés politiques d'amender les scooters qui ne sont pas parqués correctement. Actuellement, la fondation n'amende pas les scooters. Il s'agit d'une tolérance inscrite dans le contrat de prestations entre l'Etat et la Fondation des parkings.

Concernant le parking des Alpes, ce dernier est mal utilisé, notamment car deux étages ne font que 1,8 mètre de haut. La fondation aimerait démolir ce parking afin d'y construire 45 appartements et reconstruire un parking sous la place des Alpes incluant une gare routière qui pourrait être gérée par la Fondation des parkings.

Un commissaire (UDC) demande si les bus en surface disparaîtraient.

M. de Raemy confirme cela. La fondation a financé des études à ce propos et les a proposées à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève. Il insiste sur le fait que ce parking remplacerait le vieux parking.

Un commissaire (MCG) relève qu'ils stockent des données et demande s'ils ont fait une approche juridique quant à la protection de ces données et de la sphère privée.

M. Goumaz indique que tout a été fait en accord avec le préposé aux données. Il ajoute que toutes données et informations récoltées par la scan car sont supprimées chaque soir.

Un commissaire (MCG) relève que beaucoup de macarons sont distribués à des véhicules avec des immatriculations étrangères. Il demande s'ils ont resserré la politique d'attribution de ces macarons.

M. de Raemy affirme que plus aucun macaron n'est distribué à des véhicules qui n'ont pas les plaques genevoises.

M. Goumaz confirme les propos de M. de Raemy pour les habitants. Ce n'est en revanche pas ce qui se fait pour les entreprises.

Un député (MCG) demande s'ils ont l'intention de resserrer cette politique pour les entreprises.

M. Goumaz indique que cela ne fait pas partie du règlement. Les macarons pour les entreprises répondent à une autre logique et à d'autres critères d'attribution.

Un commissaire (MCG) estime que continuer à vendre des macarons à des véhicules d'autres cantons pose un problème en matière de circulation du trafic pendulaire.

M. Goumaz estime que cela relève d'une pesée des intérêts comprenant notamment des aspects économiques.

Un commissaire (Ve) demande si le nouveau parking des Alpes contiendra plus de places de stationnement que le parking actuel.

M. de Raemy indique que le nombre de places sera légèrement supérieur. Cela permettra également de créer des places de compensation.

Un commissaire (Ve) demande des précisions concernant les abonnements pour les parkings.

M. Goumaz indique que le nombre d'abonnements vendus est en augmentation pour les P+R. Ce chiffre peut être en diminution pour certains parkings du centre-ville.

Un commissaire (Ve) aimerait avoir le détail de la fréquentation des parkings gérés par la fondation.

Une commissaire (S) demande si le nombre d'apprentis augmentera. Elle demande si les cyclistes ont un comportement d'utilisation semblable à celui des motards, soit s'ils ont de la peine à se rendre dans un parking souterrain. Elle indique être horrifiée de voir que 1200 places vont sûrement être créées pour le parking du Trèfle-Blanc. Concernant le parking de Chêne-Bourg, elle

demande si la mise en service sera prévue six mois après l'arrivée du Léman Express.

Elle demande si la nouvelle politique d'attribution des macarons a également engendré une baisse dans les autres communes du canton ailleurs qu'en ville de Genève. Elle indique finalement ne pas avoir compris la problématique de la redevance relevée en page 15 du rapport.

M. Goumaz indique que quelques places seront disponibles avant mi-2020 pour le parking de Chêne-Bourg. Il explique que la scan car a été mise en fonction au mois de février. Peu de données sont disponibles à ce jour. Ils ont actuellement quatre apprentis et vont en avoir un cinquième. Ils désiraient en avoir plus mais les métiers de la Fondation des parkings ne sont pas reconnus pour cela. Il affirme qu'il fera parvenir les taux de remplissage des vélostations. Celui de la gare Cornavin fonctionne bien. Concernant le parking du Trèfle-Blanc, la fondation n'a pas décidé de créer 1200 places.

Quoi qu'il en soit, cela permettra de créer un P+R. C'est une excellente mutualisation. La tendance est d'éviter que les véhicules viennent au centre-ville et c'est une opportunité de remplir cet objectif.

M. de Raemy précise que ce parking sera construit quoi qu'il se passe pour la patinoire. Il s'agit d'un P+R, ce qui est très important pour absorber les voitures qui pourraient entrer en ville de Genève. La grande partie des 1200 places sera en P+R.

M. Goumaz ajoute par exemple que le P+R Sous-Moulin contient 900 places et que ce parking est plein. Il explique que le chantier à Chêne-Bourg est très compliqué car il y a plein de bâtiments ainsi que le chantier du CEVA qui se fait en même temps. Ils ont eu des mauvaises surprises, ce qui engendrera un retard de 3 mois. Concernant les macarons dans les communes suburbaines, la tendance est pareille qu'en ville de Genève.

M. de Raemy indique que la fondation a un centre de contrôle à Saint-Antoine ouvert 24h/24. Ils contrôlent et assistent à distance énormément de parkings, dont des parkings en dehors du canton. La ville de Sion est un de leurs clients.

M. Goumaz ajoute que tous les parkings sont surveillés depuis Saint-Antoine. Plus ils contrôlent de parkings, plus ils partagent ces frais fixes.

Un commissaire (PDC) demande quels sont les moyens qu'ils ont pour inciter les communes à adhérer au contrôle unique désiré par la Fondation des parkings. Certaines communes, comme Thônex, ne font pas partie de la Fondation des parkings.

M. de Raemy indique que cela doit passer par une meilleure communication auprès des communes afin que ces dernières aient confiance dans les systèmes mis en place. Les communes ont également une crainte de voir leurs revenus issus du stationnement leur échapper. Ils vont donc aller présenter un concept général auprès des communes du canton de Genève pour mener à bien cette volonté.

Un commissaire (PDC) relève que le nombre d'abonnements est supérieur au nombre de places de stationnement dans certains P+R.

M. Goumaz indique que c'est le résultat de leur connaissance de chaque parking. Par expérience, ils peuvent monter le nombre d'abonnements dans certains parkings sans préjudicier les utilisateurs. Aucune plainte n'est à déplorer à ce niveau.

Un commissaire (PDC) demande si le fait d'avoir des clients dans d'autres cantons pose problème au regard des statuts de la fondation.

M. de Raemy relève que c'est bénéfique pour la fondation. Ils pourraient encore développer cette activité en dehors du canton. Ce n'est pas contradictoire avec les statuts de la fondation pour autant que cela ne soit pas déficitaire.

M. Goumaz précise que leur activité dans le Valais est effectuée depuis le centre de contrôle à Genève.

Un commissaire (S) relève que l'exercice 2017 a été bénéficiaire. Il demande comment expliquer ce succès de fréquentation dans certains parkings cette année. Il demande dans quels domaines des engagements ont été reportés. Il remarque que des économies ont été effectuées suite à la non-réalisation d'études pour CHF 1,2 million et demande quelles sont ces études. Il remarque également que des économies ont été faites en matière d'éclairage et demande si ce sont des optimisations ou si cela se fait au détriment de la sécurité des parkings.

M. de Raemy indique qu'ils ont eu de très bonnes négociations avec les SIG pour l'alimentation électrique. Ils ont également changé l'éclairage de certains parkings. Cela représente jusqu'à 30% d'économie. Concernant le différentiel sur les postes, ils ont engagé en 2018 14 collaborateurs pour le service du stationnement. Il n'était pas prêt en 2017 pour engager ces personnes. Il y a donc eu un report. L'arrivée de ces personnes se verra dans les comptes 2018. Il précise finalement que la scan car nécessite plus de contrôleurs du stationnement, contrairement à ce qui peut être entendu. Concernant le succès des P+R, ces derniers fonctionnent très bien. Ils ont notamment augmenté la communication de ces parkings qui sont pleins et qui sont bien utilisés.

Un commissaire (S) demande quel est le bilan de catch a car.

M. de Raemy indique que c'est presque un client de la fondation car ils paient le stationnement. Leur relation ne va pas plus loin que cela.

Un commissaire (S) demande s'il y a une réelle demande pour deux nouveaux grands parkings au centre-ville (Alpes & Clés-de-Rive).

M. de Raemy explique que le parking des Alpes remplacera l'ancien parking. Il ne lui appartient pas de se prononcer sur l'utilité du parking Clés-de-Rive. Il pense toutefois qu'il y a un réel manque d'attractivité du centre-ville, notamment le samedi.

M. Goumaz constate que toutes les villes ont tendance à évoluer vers des centres piétonniers, ce qui implique une suppression des places en surface au profit de places en ouvrage. Un parking en ouvrage au centre-ville devient ainsi un parking de remplacement.

Une commissaire (Ve) demande s'ils ont des informations concernant le taux de remplissage des parkings de la fondation. Ces informations devraient figurer dans le rapport. Elle demande également s'ils ont des statistiques sur les parkings privés, comme celui des Cygnes.

M. de Raemy indique qu'ils n'ont que des statistiques pour leurs parkings.

M. Goumaz ajoute qu'ils n'ont que des informations concernant les parkings attachés au système « info parkings ». Tous les parkings privés n'y sont pas rattachés. Il indique qu'il pourra transmettre les chiffres pour les parkings de la fondation.

Un commissaire (MCG) demande s'ils appliquent la directive cantonale en matière d'embauche de résidents.

M. de Raemy confirme que la grande majorité des personnes engagées sont des résidents.

Un commissaire (PDC) demande ce qui peut les amener à ne pas engager de résidents.

M. Goumaz explique que cela concerne l'adéquation entre le candidat et le poste.

Un commissaire (MCG) demande qui sera le propriétaire du locatif à la place du parking actuel des Alpes.

M. de Raemy dit qu'il est un peu tôt pour répondre à cette question. Une possibilité serait de vendre ce bien afin de récupérer suffisamment de fonds pour construire le parking. La Fondation des parkings ne gérerait en tout cas pas cet immeuble.

Un commissaire (PLR) demande s'ils ont des informations à propos de l'évolution de la taille des véhicules. Si tel est le cas, il demande en quoi cela modifie leurs stratégies de construction, de coûts et de planification.

M. Goumaz indique que la taille des véhicules augmente. Selon le type de parking (parking public, parking de centre commercial ou parking habitants), les largeurs des places de stationnement ne sont pas les mêmes. De façon générale, les normes sont en augmentation. Cela impacte ainsi directement le coût de l'ouvrage. Grâce aux nouvelles technologies, ils pourront éventuellement instaurer des tarifications différenciées selon l'utilisation et le type de véhicule.

Un commissaire (PLR) demande comment une zone macarons est déterminée.

M. Goumaz indique qu'il faut demander cela à la DGT.

Un commissaire (MCG) rebondit sur la question de son collègue MCG et demande des précisions concernant l'adéquation entre un candidat et un poste.

M. Goumaz explique qu'un certain nombre de critères sont définis pour chaque poste et que les personnes sont évaluées par rapport à ces derniers. Il s'agit du rôle d'un employeur de trouver un candidat en adéquation avec ces critères.

M. de Raemy ajoute qu'il peut y avoir des postes techniques pour lesquels les critères sont très précis. Ils ont engagé dernièrement un chef des achats. Ils ont pu engager un résident pour ce poste. Il était en concurrence avec 70 personnes et ils auraient pu trouver une personne avec des qualités supérieures qui n'habite pas Genève. Concernant les agents du stationnement, ils s'efforcent d'engager des personnes qui ont des qualités physiques et mentales importantes.

En principe, sur les 14 personnes engagées en 2018, la grande majorité sont des résidents du canton de Genève. Ils n'ont pas choisi d'engager des personnes qui ne résidaient pas à Genève. Ils n'ont simplement pas trouvé suffisamment de profils de résidents adéquats.

Un commissaire (MCG) demande quel est le pourcentage de plaintes déposées pour des agents frontaliers.

M. Goumaz indique qu'ils déposent entre quatre et cinq plaintes par année. Il ne connaît pas la répartition selon la résidence.

Le président relève qu'un des problèmes est celui de la sécurité dans les parkings. Il demande quelle est leur approche pour la sécurité, la protection et les interventions dans le fonctionnement des parkings. Il demande finalement comment il est possible d'améliorer la sécurité.

M. Goumaz affirme qu'il n'y a que très peu de problèmes de sécurité dans leurs parkings. Ils ont installé des caméras il y a quinze ans dans tous les endroits critiques. Leur but est de créer un environnement sécuritaire. Cela se traduit par des éclairages, des couleurs et des vitrages à certains endroits. Ils ferment désormais les parkings aux piétons et aux personnes qui n'ont pas de carte. Au regard de tout cela, ils ont relativement peu de problèmes. Il indique également qu'il reçoit plusieurs fois par année des demandes pour tourner des films dans les parkings de la fondation. Il a tendance à les refuser en raison des scénarios dramatiques proposés afin de ne pas véhiculer une image dangereuse des parkings.

Un commissaire (MCG) demande quelles sont les consignes de la fondation concernant la verbalisation des véhicules entre 12h et 14h.

M. de Raemy explique que la fondation verbalise en fonction du contrat de prestations avec l'Etat. L'Etat ne stipule pas une différence entre 12h et 14h.

Un commissaire (PLR) demande quel est l'investissement nécessaire pour construire un parking.

M. de Raemy explique qu'il faut multiplier le nombre de places par CHF 50'000.

Une commissaire (PLR) relève qu'un abonnement pour les deux-roues motorisés valable dans 11 parkings a été développé. Elle demande comment ils font de la publicité pour cela.

M. de Raemy confirme qu'une communication a été faite. Il ne peut pas répondre précisément comment cela est fait. Un plan conséquent est prévu jusqu'à la fin de l'année.

## **Discussion interne**

M. Favre indique que le département va se contenter de faire quelques remarques selon ce qui a été dit par la fondation. Cette dernière est un outil à disposition des collectivités publiques en matière de mobilité. Une partie des activités est très rentable, ce qui compense des activités qui ne le sont pas. Leur résultat est très bon. Cela permet de compenser les parkings moins rentables comme les P+R. Une partie des activités de la Fondation des parkings, notamment le contrôle du stationnement, est plus spécifiquement gérée par l'Etat. L'Etat a une convention d'objectifs avec la Fondation des parkings.

L'Etat est satisfait de la situation pour ces nouvelles réglementations en matière de macarons. L'objectif était d'éviter que des places de parking disponibles ou acquises par des propriétaires soient sous-louées à des pendulaires. En effet, le macaron ne leur coûtant que CHF 200 par année, il

était très rentable pour certaines personnes d'agir ainsi. Cela a nécessité la mise en place d'un dispositif assez important. Toute personne demandant un macaron doit avoir une attestation de la régie et fournir une déclaration sur l'honneur. L'objectif était de réduire de 20% la pression sur les zones bleues. Pour le centre-ville, cette mesure joue très bien son rôle. Ils sont à près de 13% de réduction après 8 mois. L'objectif devrait donc être atteint. Cela engendre une baisse des recettes macarons. Malgré cela, la fondation se porte bien financièrement.

La Fondation des parkings se doit de rénover de façon intelligente le parking des Alpes. Ce n'est toutefois qu'un projet. Des discussions ont lieu actuellement avec la Ville de Genève. Ce projet présente un certain nombre d'atouts comme l'enterrement de la gare routière. Si des places supplémentaires devaient être construites, il serait ainsi possible de supprimer le même nombre de places en surface. Il indique en outre que le parking Clés-de-Rive a pour but d'enlever 500 places en surface. La loi sur la compensation a été durcie il y a quelques années et les critères sont stricts. Il n'est par exemple pas possible de compenser des places si leur taux d'occupation est de plus de 80%.

Concernant le parking du Trèfle-Blanc, le projet paraît énorme mais c'est fondamental pour le développement des P+R dans le canton. Ce parking sera multi-usages en raison de sa proximité avec la patinoire, si elle est construite, et Palexpo. Il devrait remplacer certains P+R comme celui de l'Etoile à terme. Il ne fait plus sens d'avoir un P+R au cœur du PAV. Ils ont véritablement besoin d'augmenter le nombre de places P+R.

Concernant les motos, le discours du Conseil d'Etat est clair : il n'y a pas de tolérance pour les motos. Toutefois, aucune priorité n'a été fixée à la Fondation des parkings pour contrôler les motos sur les trottoirs. En matière de stationnement, 60% des usagers automobiles ne paient pas leur parking. Ce dernier point constitue une priorité pour la Fondation des parkings. A côté de cela, ils construisent de nombreuses places pour les deux-roues.

Concernant les embauches, il est clair pour le DETA que la Fondation des parkings doit respecter à la lettre les règles en la matière. Il est nécessaire et important d'engager local quand c'est possible. La Fondation des parkings n'échappe pas à cette règle.

M. Schrenzel revient sur la question d'un commissaire. Il fallait distinguer deux zones. Dans les zones blanches, il n'y a pas de différence de traitement pendant la journée. Par contre, dans les zones bleues, il y a une plus grande marge de stationnement en arrivant entre 11h30 et 13h30. En effet, en arrivant à ce moment-là, il est possible de stationner jusqu'à 14h30. A titre d'exemple,

si un automobiliste arrive à 11h, ce dernier devra partir à 12h. Ainsi, il peut être amendé pendant la pause de midi s'il ne respecte pas ce délai.

Un commissaire (S) estime qu'il serait bien que l'Etat écrive à la Fondation des parkings pour préciser que la tolérance en matière de deux-roues motorisés n'existe pas.

M. Schrenzel précise que, même si l'OFROU affirme qu'il y a une marge de manœuvre à ce niveau, le procureur général n'est pas du même avis, et le Conseil d'Etat a suivi l'avis du procureur et en a informé la fondation par écrit. Il n'y a donc pas de tolérance en la matière. Toutefois, la priorité de la Fondation des parkings concerne essentiellement les automobiles en raison du taux élevé de fraude.

Un commissaire (S) demande s'il serait possible d'avoir une copie du courrier du Conseil d'Etat qui rappelle ces règles.

M. Schrenzel indique que le courrier contient exactement ce qu'il vient de dire.

Un commissaire (PDC) demande si la convention d'objectifs signée avec la Fondation des parkings tient compte de la mise en œuvre de la LMCE.

M. Prina répond positivement. Cette convention a été ratifiée avant la votation mais ils y ont toutefois intégré des éléments de la LMCE.

M. Prina rappelle que les zones macarons ressortent d'une compétence cantonale. Toutefois, cela se fait à l'initiative des communes selon un guide qui invite les communes à réfléchir à une politique de stationnement qui tient compte de leurs besoins. Ils promeuvent la zone macarons car cela permet aux habitants de stationner sur le domaine public s'ils n'ont pas de place chez eux et d'éviter le stationnement de pendulaires. Une fois que la commune a défini sa politique de stationnement et l'outil qu'elle veut utiliser, elle revient vers la DGT avec le périmètre de la zone macarons. La DGT doit ensuite valider cela.

Un commissaire (Ve) indique que le groupe des Verts est déçu par ce rapport de gestion. Il n'y a aucune comparaison avec l'année précédente et aucune indication sur le taux de remplissage des parkings.

**Vote d'entrée en matière**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12338 :

Pour :	14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	0
Abstention :	0

**L'entrée en matière est acceptée.**

***Deuxième débat***

Article unique – pas d'opposition, adopté.

***Troisième débat***

Le président met aux voix le PL 12338 :

Pour :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	0
Abstention :	0

**Le PL 12338 est accepté à l'unanimité.**

## **Projet de loi (12338-A)**

### **approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2017**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2017;  
vu la décision du conseil de fondation du 12 mars 2018;  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2017 est approuvé.

Code	Nom du parkings	Etablissement/affectation	Adresse	Lieu	Nb. pk	Nb. Pl. volets	Occup. %	Nb occ	Vacant	% Vacant	% Vacant
A3110	Adrien-Lachenal 6-8	DI/SPV/ serv de protection des mineurs	Rue Adrien-Lachenal 8	1207 GE	1	20	19	95%	1	5%	1
A3120	Charles-Bonnet 6		Rue Charles-Bonnet 6	1206 GE	1	14	4	29%	10	71%	10
A3130	Héliétique 27		Bld Héliétique 27	1207 GE	1	37	17	43%	23	56%	23
<b>↑ Hypercentre (A) int</b>											
A6110	Collège Calvin	Collège Calvin	Rue de la Vallée 3	1204 GE	1	11	11	100%	0	0%	0
A6120	ECG Elia-Mattlat	ECG Elia-Mattlat	Rue de l'Écluse 5	1202 GE	1	22	11	50%	11	50%	11
A6130	James-Fazy 15	HEAD-Haute Ecole d'Art et de Design	Rue James-Fazy 15	1201 GE	1	13	7	54%	6	46%	6
A6140	Necker 2	Centre Form. Pro. Arts Appliqués	Rue Necker 2	1201 GE	1	17	12	71%	5	29%	5
<b>↑ Hypercentre (A) ext</b>											
B3110	Privost-Martin 6 int	DI/PO/FCP	Rue Privost-Martin 6	1205 GE	1	48	44	92%	4	8%	4
B3120	Sciences I et III int	Université de Genève	Quai Ansermet 26-32	1206 GE	1	78	42	54%	36	46%	36
B3130	Terrassière 44	Dans le parkings Villeneuve n°4	Rue de la Terrassière 44	1207 GE	1	17	14	82%	3	18%	3
B3140	Thury 1	HEd5 - Haute Ecole de Santé	Av. Chemet 47, Thury 4	1206 GE	1	39	35	90%	4	10%	4
<b>↑ Centre-ville (B) int</b>											
B6110	Arsenal	Service Alliances militaires	Rue du titi-Ménece 13	1205 GE	4	182	135	74%	47	26%	47
B6120	Bachelierly-Menn 19	Faculté de médecine dentaire	Rue Bachelierly-Menn 19	1205 GE	1	34	38	112%	-4	-12%	-4
B6130	CO Montbrillant	C.O. de Montbrillant	Rue de Montbrillant 29	1201 GE	1	10	11	110%	-1	-10%	-1
B6140	CO Secheron	C.O. de Secheron	Av. Blanc 1	1202 GE	1	55	51	93%	4	7%	4
B6150	Encyclopédie 5	Collège Voltaire + HEAD	Rue de l'Encyclopédie 5	1201 GE	1	22	15	68%	7	32%	7
B6160	Privost-Martin 26-28	HETS - Haute école de travail social	Rue Privost-Martin 26-28	1205 GE	1	33	23	70%	10	30%	10
B6170	Privost-Martin 6 ext	DI/PO/FCP	Rue Privost-Martin 6	1205 GE	1	18	17	94%	1	6%	1
B6180	Savoies 3	Université de Genève	Rue des Savoies 3	1205 GE	1	4	4	100%	0	0%	0
B6190	Sciences I et III ext	Université de Genève	Quai Ansermet 26-32	1206 GE	1	35	25	71%	10	29%	10
B6200	Thury 4 ext	HEd5 - Haute Ecole de Santé	Av. Chemet 47, Thury 4	1206 GE	1	4	4	100%	0	0%	0
B6210	Thury 6	Centre Form. Prof. Santé et Social (CFPS)	Rue de Thury 6	1208 GE	1	20	24	120%	-4	-20%	-4
B6220	Vauchse 19	DI/PO/CO. Voltaire+HEAD-Privés	Rue de la Vauchse 19	1201 GE	1	17	10	59%	7	41%	7
<b>↑ Centre-ville (B) ext</b>											
C3110	Battelle int	HEG - Haute Ecole de Gestion	Rue de la Tambourine 7	Carouge	10	283	254	90%	29	10%	29
C3120	Chêne 54	Office des familles	Rte de Chêne 54	1208 GE	1	56	45	80%	11	20%	11
C3130	Cluse 16	CEFOPS - Annexe Cluse 16	Bld de la Cluse 16	1205 GE	1	30	29	97%	1	3%	1
C3140	ECG Henry-Dunant	ECG Henry-Dunant	Rue de l'Écluse-Vauchse 20	1203 GE	1	61	43	70%	18	30%	18
C3150	Lamarine	DIP - Centre de Gestandorf	Rue de Lyon 58	1203 GE	1	33	12	36%	21	64%	21
C3160	Veyrier 86 int	OCV + DI	Rue de Veyrier 86	Carouge	1	7	6	86%	1	14%	1
C3170	Voie centrale camions	Privés - camions	Rue des Jeunes 105	Carouge	1	41	41	100%	0	0%	0
C3180	Voie centrale volants	Privés - volants	Rue des Jeunes 45	Carouge	1	62	55	89%	7	11%	7
<b>↑ Ville (C) int</b>											
G6110	Acacias 78-82	CTI-OCSTAT	Rte des Acacias 78-82	Carouge	1	46	47	102%	-1	-2%	-1
G6120	Battelle ext	HEG - Haute Ecole de Gestion	Rue de Dintz 7	Carouge	1	164	157	96%	7	4%	7
G6130	Bourgogne	Office de la culture	Rue de Bourgogne 8-10	1203 GE	1	92	89	97%	3	3%	3
G6140	CEC Emilie Guard	CEC Emilie Guard	Rue Le-Corbuser 15	1208 GE	1	59	70	119%	-11	-19%	-11
G6150	CEC Nicolas Bouverier	CEC Nicolas Bouverier	Rue de Saint-Jean 80	1201 GE	1	38	35	92%	3	8%	3
G6160	Châtelaine 40	CTP / ACPO	Av. de Châtelaine 40	1203 GE	1	36	16	44%	20	56%	20
G6170	CHMP Bude 1-2	Centre Médico-Pédagogique Bude 1-2	Rue de Mollaveau 72	1209 GE	1	14	10	70%	4	30%	4
G6180	CHMP Montbrillant	Centre M.P. Montbrillant + CESM	Ch. De Veyrier 28	1201 GE	1	15	14	93%	1	7%	1
G6200	CHMP Roseraie	Centre Médico-Pédag. Roseraie	Av. de la Roseraie 25	1205 GE	1	6	5	83%	1	17%	1
G6220	CO de Aubepine	C.O. de l'Aubepine	Rue de l'Aubepine 21	1205 GE	1	48	29	60%	19	40%	19
G6230	CO Bude 3	C.O. de Bude	Ch. Briquet 4	1209 GE	1	43	43	100%	0	0%	0
G6240	CO Cayla	C.O. de Cayla	Ch. William-Lescage 8	1203 GE	1	24	37	154%	-13	-54%	-13
G6250	CO Coudrars	C.O. des Coudrars	Av. de Joli-Mont 15a	1209 GE	1	27	43	159%	-17	-62%	-17
G6260	CO Dintz	C.O. de Dintz	Rue de Dintz 7	Carouge	1	49	49	100%	0	0%	0
G6270	CO Florence	C.O. de la Florence	Ch. du Velours 16	Conches	1	27	30	111%	-3	-11%	-3
G6280	Collège Mme-de-Staël	Collège Madame-de-Staël	Rte de Saint-Julien 25	1206 GE	1	76	56	74%	20	26%	20
G6290	Collège Rousseau	Collège Rousseau	Av. du Bouchet 15a	1209 GE	1	6	7	117%	-1	-17%	-1
G6300	Collège Simond	Collège Simond	Ch. Eugène-Rigot 3	1202 GE	1	16	13	81%	3	19%	3
G6310	Ormeau-Pictet 29-30	OCV + Pictet 29-30	Av. E. Pictet 29-30	1203 GE	1	24	23	96%	1	4%	1
G6320	François-Dussaud 20	Police	Rue François-Dussaud 20	1227 GE	1	13	13	100%	0	0%	0
G6330	Gravère 5	Nouvel Hôtel de Police	Ch. de la Gravère 5	1207 GE	1	115	99	86%	16	14%	16
G6340	Jonction 8-10	CFPC - Annexe Jonction	Av. de la Jonction 8-10	1205 GE	1	30	21	70%	9	30%	9
G6350	Norettes 16	Privés	Rue des Norettes 16	Carouge	1	26	26	100%	0	0%	0
G6370	OCV-Villars	OCV Villars, CMP Cham. + Oliviers	Rue des Franchilles 11	1203 GE	1	10	6	60%	4	40%	4
G6380	Sentier des Saules 3	Admin cantonale (n'est plus OCV)	Sentier des Saules 3	1205 GE	1	17	25	147%	-8	-47%	-8
G6390	Veyrier 86 ext	DI + OCV	Rue de Veyrier 86	Carouge	26	1397	972	80%	119	11%	119
<b>↑ Ville (C) ext</b>											
D0110	CO G4 Communes int	C.O. des Grandes Communes	Ch. Gérard-De-Tenar 20	Petit-Lancy	-	8	4	50%	4	50%	4
D0120	ZF72F Louis-Bertrand 38 int	Centre Form. Prof. - Technique	Av. Louis-Bertrand 38	Petit-Lancy	1	38	33	87%	5	13%	5
<b>↑ Ville-Perleth (D) int</b>											
D6110	Bougeries 15	Centre MP Phe Ourse + CFPS + ESIG	Ch. des Bougeries 15	Conches	1	26	21	81%	5	19%	5
D6120	CMP Conches EFP	Centre Médico-Pédag. Conches EFP	Ch. J.-F. Dupuy 20	Conches	1	30	12	40%	18	60%	18
D6140	CO G4 Communes ext	C.O. des Grandes Communes	Ch. Gérard-De-Tenar 20	Petit-Lancy	1	48	48	100%	0	0%	0
D6150	CO Gradelle	C.O. de La Gradelle	Ch. du Pré-du-Couvert 5	Ch.-Bourgert	1	62	48	77%	14	23%	14
D6160	Collège de Candolle	Collège de Candolle	Av. A.-M. Mirery 36	Chêne-Bourg	1	43	31	72%	12	28%	12
D6170	Collège Claparède	Collège Claparède	Ch. de Fossard 81	Chêne-Bourg	1	71	49	69%	22	31%	22
D6180	Collège de Sausseur	Collège de Sausseur	Vieux Chemin d'Onex 6	Petit-Lancy	1	98	74	76%	24	24%	24
D6185	Conches 4	Commission cantonale d'aide aux sports	Ch. de Conches 4	Conches	1	27	10	37%	17	63%	17
D6190	ECG Jean Piaget	ECG Jean Piaget	Ch. de Grange-Falquet 17	Ch.-Bourgert	1	61	59	97%	2	3%	2
D6210	Gérard-De-Tenar 18	CFP Construction	Ch. Gérard-De-Tenar 18	Petit-Lancy	1	137	106	77%	31	23%	31
D6220	Louis-Bertrand 38 ext	CFP Technique	Av. Louis-Bertrand 38	Petit-Lancy	1	5	4	80%	1	20%	1
D6230	Pont-Butin 43	CFPT - Annexe Pont-Butin 43	Rte du Pont-Butin 43	Petit-Lancy	1	20	16	80%	4	20%	4
<b>↑ Ville-Perleth (D) ext</b>											
E3110	Chaney 85-96	Office cantonale de la population	Rte de Chaney 85-96	Onex	1	60	51	85%	9	15%	9
E3120	Echo 5	DGPO - DGEO	Ch. de l'Echo 5	Onex	1	58	49	84%	9	16%	9
<b>↑ Perleth (E) int</b>											
E6110	Bois-Caran 40	Centre Médico-Pédag. La Chenale	Ch. de Bois-Caran 40	Collonge-Bel	1	16	15	94%	1	6%	1
E6120	Castor	Police routière	Ch. Le-Sapay 7	Plan-Les-Oux	1	50	34	68%	16	32%	16
E6130	Champ-Bissau	Jardins familiaux et P+R jourm.	Ch. de Moutte-Daent 11	Vernier	1	16	13	82%	3	19%	3
E6200	CO Bois-Caran	Centre Médico-Pédagog. de Mancé	Ch. de Mancé 57	Collonge-Bel	1	7	3	43%	4	57%	4
E6220	CO Bois-Caran	C.O. de Bois-Caran + EPI	Rte d'Hermonnet 61	Collonge-Bel	1	88	129	147%	-41	-47%	-41
E6250	CO Foron	C.O. de Foron	Ch. du Foron 43	Thônex	1	58	14	24%	44	76%	44
E6260	CO Gallette	C.O. de La Gallette	Rue de la Gallette 17	Meyrin	1	50	84	128%	-14	-28%	-14
E6270	CO Marais	C.O. du Marais	Rte de Loix 22	Onex	1	68	54	79%	14	21%	14
E6280	CO Renard	C.O. du Renard	Ch. des Lézards 24	Le Lignon	1	25	22	88%	3	12%	3
E6290	CO Volets	C.O. des Volets	Ch. des Volets 22	Plan-Les-Oux	1	43	58	135%	-15	-35%	-15
E6300	CO Villonnet	C.O. de Villonnet	Ch. de Sous-le-Clos 3	Confignon	1	56	63	113%	-7	-13%	-7
E6320	EC Aimee-Stelmann	EC Aimee-Stelmann	Rte de Basse 24	Plan-Les-Oux	1	73	25	34%	48	66%	48
E6330	OCJ-CLA La Chaux-de-Fonds	OCJ-CLA La Chaux-de-Fonds	Rte de Salisy 27	Vernier	1	40	28	70%	12	30%	12
E6370	OCJ-CUR Curabiles	OCJ Curabiles (extérieur)	Ch. de Champ-Dolton 23	Puplinge	1	11	12	109%	-1	-9%	-1
E6380	OCJ-CUR P3 Curabiles	OCJ Curabiles (intérieur)	Ch. de Champ-Dolton 23	Puplinge	1	4	0	0%	4	100%	4
E6390	OCJ-IRÉ Brenas	OCJ Brenas	Ch. de Farsy 10	Puplinge	1	24	14	58%	10	42%	10
E6400	OCJ-DOL P3	OCJ Champ-Dolton	Ch. de Champ-Dolton 22	Puplinge	1	40	31	78%	9	23%	9
E6410	OCJ-DOL P3	OCJ Champ-Dolton	Ch. de Champ-Dolton 22	Puplinge	1	20	11	55%	9	45%	9
E6420	OCJ-FAV Favra	OCJ Favra	Ch. de Favra 24	Puplinge	1	12	17	142%	-5	-42%	-5
E6430	OCJ-P Nord	OCJ Champ-Dolton	Ch. de Champ-Dolton	Puplinge	1	124	132	106%	-8	-6%	-8
E6440	OCJ-VAL Le Vallon	OCJ Le Vallon	Rte de Vandouves 84	Vandouves	1	20	21	105%	-1	-5%	-1
E6450	Tattes	Foyer les Tattes	Ch. de Poussy	Vernier	1	105	47	45%	58	55%	58
<b>↑ Perleth (E) ext</b>											
D6410	David-Dufour	Public	Rue David Dufour 1	Genève	22	951	935	98%	16	2%	16
D6420	Hépi	Public	Rue de la Phairie 6	Genève	1	57	54	95%	3	5%	3
D6430	Hôtel des finances	Public	Rue du Stand 26	Genève	1	332	326	98%	6	2%	6
D6440	Kazen Radjavi	Privé OMC									



## Fondation des parkings

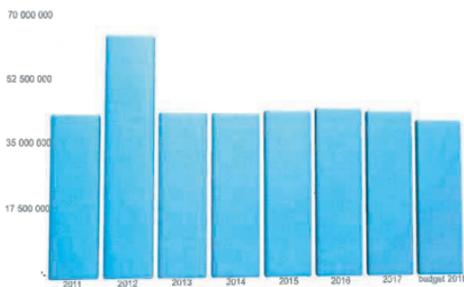
### Rapport de gestion 2017

Commission des Transports

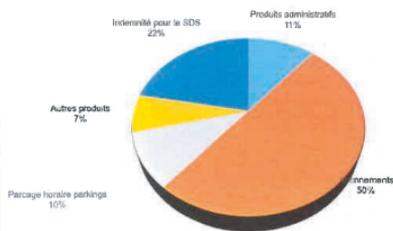
Mardi 29 mai 2018



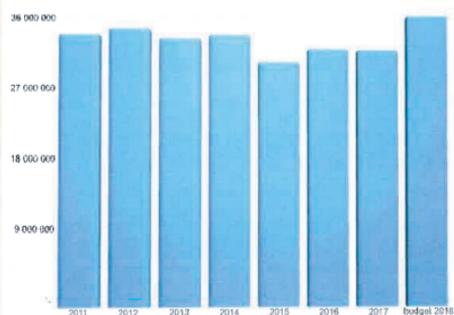
## Produits de la Fondation des parkings - 2017



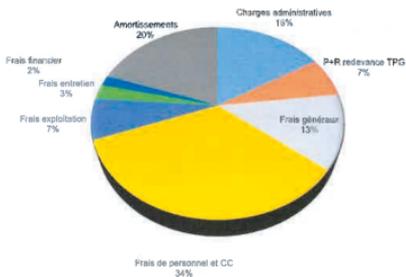
Source : Rapport interne 2017



### Charges de la Fondation des parkings - 2017

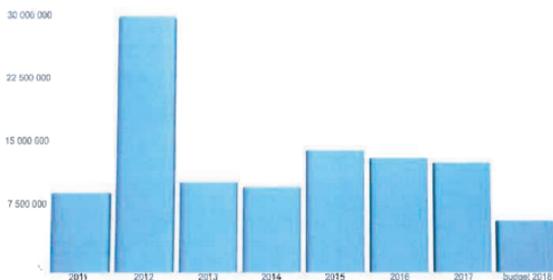


Source : Rapport interne 2017



33713

### Evolution du résultat de la Fondation des parkings - 2017



Remarque : Recettes extraordinaires de vente du parking P26 en 2012 pour 20.6 mios et du P49 en 2011 pour 2.7 mios CHF

Source : Rapport interne 2017



12192

## Evolution de l'effectif en nombre de postes - 2017



## DIRECTEUR GÉNÉRAL

Service Communication	Service Juridique	Service Ressources Humaines
<b>Travail &amp; Motivation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planification managériale d'échanges</li> <li>Travail professionnel et participatif des décisions projets</li> <li>Précisions d'activités selon de copier</li> <li>Préparation des projets de la pour le financement des investissements</li> <li>Produits et suivi des travaux d'entretien routier</li> <li>Conventions de partenariat</li> </ul>	<b>Exploitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance des parkings</li> <li>Travaux courants des parkings / déneigement</li> <li>Entretien des bordures</li> <li>Travail de maintenance</li> <li>Logistique et sécurité</li> </ul>	<b>Service du Stationnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle du stationnement au niveau des zones</li> <li>Ville de Genève - Langley - Carouge - Vernier - Meyrin - Ouchy</li> </ul>
		<b>Admission &amp; Finances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planification financière et gestion opérationnelle</li> <li>Conseil de gestion</li> <li>Gestion de la dette</li> <li>Sélection administrative et financière de marchés tiers</li> </ul>
		<b>Système d'Information</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition de la stratégie en matière de système d'information</li> <li>Mise en œuvre et maintenance des systèmes d'information</li> <li>Implémentation de nouveaux services informatiques à destination des clients et partenaires</li> <li>Support de la méthode et des outils de gestion de projet</li> </ul>

## Construction des parkings 2018-2028 (1/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2019	Gare Chêne-Bourg	Multi	S/Terrain	505	21.6	755
	Bernex amont (provisoire)	P+R	Surface	250	1.7	
2020	Vandoeuvre-Cologny	P+R	Surface	80	0.6	1450
	MICA phase 1	P+R	Surface	120	0.9	
	Bachet-Tréfle Blanc	P+R	S/Terrain	1250	70	

Remarque : l'investissement total de «Gare de Chêne-Bourg» représente CHF 32 mios et 21.6 mios après déduction des participations

## Construction des parkings 2018-2028 (2/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2021	Bachet Gui	P+R	S/Terrain	300	15	800
	Alpes	Multi	S/Terrain	500	26.5	
2024	Perly Est	P+R	Elevation	800	28	800
2025	Bernex aval – Goutte St-Mathieu	P+R	S/Terrain	200	9	1000
	Tuilleries	P+R	Elevation	800	28	

## Construction des parkings 2018-2028 (3/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2027	Bernex amont (définitif)	P+R	Semi-enterré	400	16	400
2030	Pallanterie	P+R	Surface	150	1	150
				5355	218.3	5355
2019	Lancy-Pont-Rouge	Vélostation	S/Terrain	1250	3.9	1500
	Eaux-Vives Sud	Vélostation	S/Terrain	250	1	
				1500	4.9	1500



## Rénovation du parking de David Dufour



## CEVA : Parking de la Gare de Chêne-Bourg



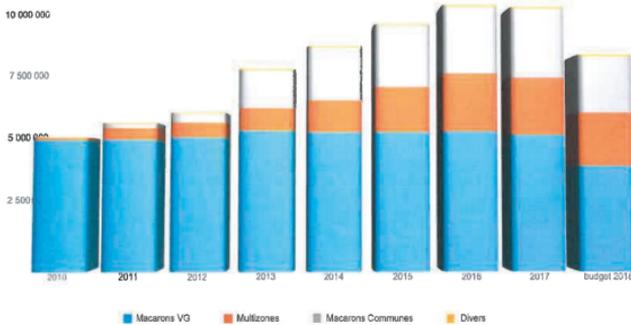
## 134 bornes de recharges pour véhicules électriques

18 parkings gérés par la Fondation offrent 134 places pour véhicules électriques.

Parkings	Nombre de places
Alpes	4
Battelle	1
Comaille	12
David Dufour	4
Ernest Ansermet	4
Puîl Etale	12
Gaumont	6
Puîl Genève-Flage	12
Hoyle	4
Palais des Finances	5
Lombard	8
Puîl Mollat	6
Platzelet	12
Saint-Antoine	12
Puîl Sécheron	12
Puîl Sion-Moulin	12
Uni-Dufour	4
Uni-Mat	4
<b>Total</b>	<b>134</b>



## Evolution des recettes des macarons - 2017



Source : Rapport interne 2017

## Suivi de l'impact des nouveaux critères d'attribution du macaron « habitant »

## 1. Evolution du nombre de macarons

Macaron	Secteur VdG Nom	Août 2017	Avril 2018	Ecarts 1 mois	Ecarts 8 mois
D	Eaux-Vives	2'366	2'123	-42 -1.9%	-243 -10.3%
E/EB/C/EI	Tranchées-Riva/Cité	2'325	2'058	-44 -2.1%	-267 -11.5%
F	Florissant	1'615	1'447	0 0.0%	-168 -10.4%
G	Champel	2'208	1'846	-31 -1.7%	-362 -16.4%
H/Hb/Hc	Cluse	2'547	2'250	-22 -1.0%	-297 -11.7%
I/IC	Jonction/Bastions	1'679	1'642	-10 -0.6%	-237 -12.6%
J/JA	St-Jean/St-gervais	2'234	1'902	-36 -1.9%	-332 -14.9%
K/KA	Grand-Pré/St-gervais	2'395	2'110	-22 -1.0%	-285 -11.9%
LLA	Pâquis/St-Gervais	1'643	1'463	-10 -0.7%	-180 -11.0%
M	Nations	767	630	-29 -4.4%	-137 -17.9%
N	Sécheron	186	149	-4 -2.6%	-37 -19.9%
O	Acacias	695	624	-7 -1.1%	-71 -10.2%
P	Petit-Saconnex	1'299	1'096	-31 -2.8%	-203 -15.6%
Q	Cité Vieusseux	1'803	1'535	-18 -1.2%	-268 -14.9%
B/BB	Vieille-Ville	825	769	-7 -0.9%	-56 -6.8%
<b>Total VdG</b>		<b>24'787</b>	<b>21'644</b>	<b>-313 -1.4%</b>	<b>-3'143 -12.7%</b>

## Suivi de l'impact des nouveaux critères d'attribution du macaron « habitants »

## 2. Evolution du taux [nombre de macarons/nombre de places disponibles]

Macaron	Secteur VdG	Offre de places*	Août 2017	Avril 2018	Ecart 8 mois
D	Eaux-Vives	1'512	156.5%	140.4%	-16.1%
E/EB/C/EI	Tranchées-Rive/Cité	1'556	149.4%	132.3%	-17.2%
F	Florissant	1'103	146.4%	131.2%	-15.2%
G	Champel	1'668	132.4%	110.7%	-21.7%
H/Hb/Hc	Cluse	1'778	143.4%	128.7%	-16.7%
I/Ic	Jonction/Bastions	1'283	146.5%	128.0%	-18.5%
J/JA	St-Jean/St-gervais	1'577	141.7%	120.6%	-21.1%
K/KA	Grand-Pré/St-gervais	1'671	143.3%	126.3%	-17.1%
L/LA	Pâquis/St-Gervais	1'330	123.5%	110.0%	-13.5%
M	Nations	741	103.5%	85.0%	-18.5%
N	Sécheron	187	99.5%	79.7%	-19.8%
O	Acacias	524	132.6%	119.1%	-13.5%
P	Petit-Saconnex	1'390	93.5%	78.8%	-14.6%
Q	Cité Vieusseux	1'391	129.6%	110.4%	-19.3%
<b>Taux VdG sans Vieille-Ville B/BB</b>		<b>17'709</b>	<b>135.3%</b>	<b>117.9%</b>	<b>-17.4%</b>

## Suivi de l'impact des nouveaux critères d'attribution du macaron « habitants »

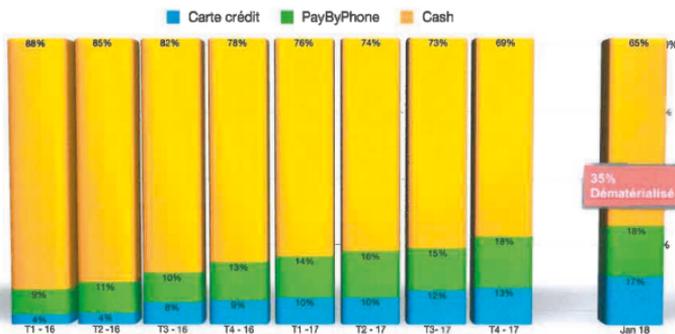
## 3. Quelques indicateurs opérationnels

Semaine du :	28	2017	
Semaine au :	20	2018	
Nombre de courriers de renouvellement envoyés :			33'624
Nombre de macarons réévalués par le back-office :			16'989
Nombre d'appels téléphoniques reçus sur la ligne verte macaron :			9'053
Nombre de contestation :			29
Nombre de dérogation :			6
Nombre de prolongation :			13
Nombre de recours :			1
Nombre d'articles de presse :			7

## Gestion des droits de stationnement et des droits d'accès



## Evolution des modes de paiements



## Dématérialisation du ticket



Cet horodateur ne délivre plus de ticket.  
 This parking meter does not deliver tickets.



## C3 : Tarif réduit pour habitants



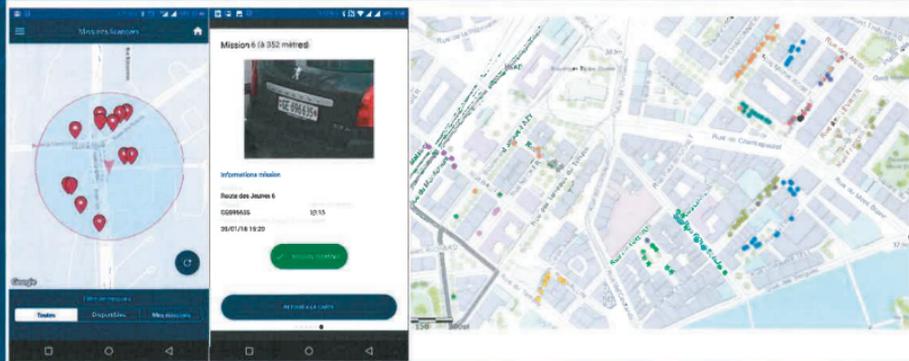
Tarif réduit  
habitant



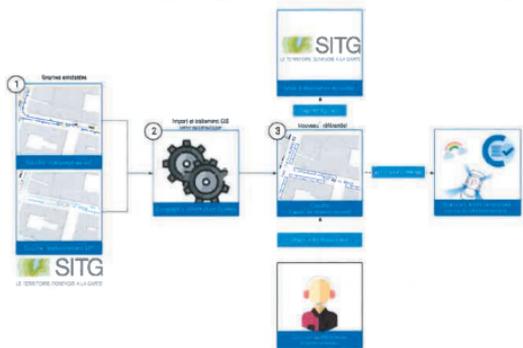
# Dématérialisation du contrôle du stationnement



## Scan Car : l'aide au contrôle



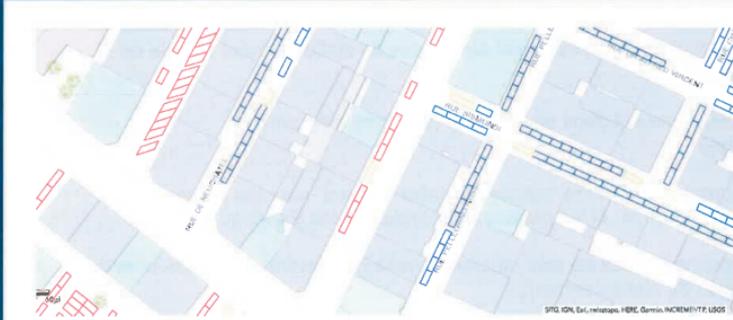
## ScanCar : Géolocalisation



## Météo du stationnement : 1ère phase cartographie

- Disposer d'un recensement exhaustif des places de stationnement en ville de Genève.
- Intégrer ce recensement dans un outil SIG (Système d'Information Géographique).
- Mettre à disposition la couche "places de stationnement" pour les projets Fondation des Parkings, et les partenaires Fondation des Parkings.
- Intégrer la couche "places de stationnement" dans le reporting du paiement et du contrôle (météo du stationnement)..

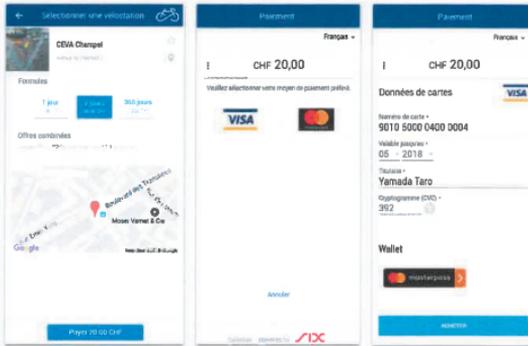




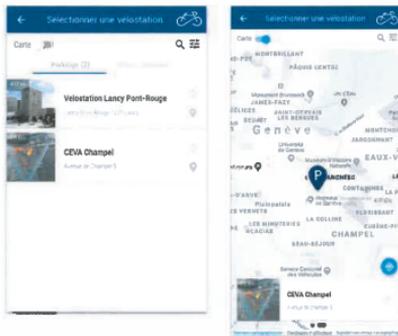
## Velocity : l'application de la Fondation des parkings pour les vélostations



## Velocity : l'application de la Fondation des parkings pour les vélostations



## Velocity : l'application de la Fondation des parkings pour les vélostations



## Velocity : l'application de la Fondation des parkings pour les vélostations

